



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

deux-roues motorisés

Question écrite n° 54338

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la sécurité des deux-roues. En effet, en 2012, 31 % des blessés sur la route sont des scooteristes ou des motards alors qu'ils ne représentent que 2 % du trafic routier. Une étude récente montre qu'à moto ou à scooter, 7 conducteurs sur 10 ont déjà chuté et, parmi eux, près de la moitié a été blessée. C'est pourquoi, face à ces risques, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures de prévention qu'il entend mettre en place afin de sensibiliser les conducteurs des deux-roues à leur propre sécurité ainsi que les appels à la vigilance qu'il souhaite adresser aux conducteurs automobiles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54338

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3411

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)